M.E.S., Numéro 143, Septembre – Octobre 2025
https://www.mesrids.org
Dépôt légal : MR 3.02103.57117
N°ISSN (en ligne) : 2790-3109
N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Revue Internationale des Dynamiques Sociales
Mouvements et Enjeux Sociaux

Kinshasa, septembre - octobre 2025

BILAN DE L'INTEGRATION REGIONALE DANS LES CERA : L'AGENDA 2063 EST-IL UTOPIQUE AU REGARD DES DIVERGENCES OBSERVEES COMME LA CREATION DE L'ALLIANCE DES ETATS DU SAHEL ?

par

Nicodème MATABISI LUKUMU[1]
Professeur des Universités

Joseph OYEMA NDJOKO[2]
Assistant-chercheur en Economie publique et développement durable, fiscalité et intégration régionale

Université de Kinshasa

Résumé

Le présent article qui porte sur le « bilan de l'intégration régionale dans les Communautés Economiques Régionales Africaines : l'agenda 2063 est-il utopique au regard des divergences observées comme la création de l'Alliance des États du Sahel ? » explore les raisons qui menacent l'atteinte de l'objectif africain contenu dans l'Agenda 2063.

La sortie de la CEDEAO du Mali, du Niger et du Burkina Faso vient fragiliser les perspectives de consolidation de l'intégration au sein de cette communauté considérée comme la plus avancée de toute l'Afrique. Ceci vient mettre en lumière les fragilités institutionnelles au niveau des CER.

Notons que l'Agenda 2036 vise l'intégration complète des pays africains, mais l'évaluation à mi-chemin soulève des inquiétudes quant à l'atteinte de cet objectif. Il y a lieu de noter la désintégration ou décongestion de certaines régions, dont l'Afrique de l'Ouest où la CEDEAO a perdu trois membres qui forment désormais l'AES. La sortie de ces pays de cette organisation régionale marque un tournant dans la remise en cause de la théorie sur l'intégration régionale et sous-régionale en Afrique.

Les réalités d'aujourd'hui nécessitent des réformes et mutations organisationnelles et structurelles pour permettre la réussite de l'intégration économique des pays africains. Dans un contexte où un grand nombre d'États africains ne parviennent pas à ce jour à remplir leurs fonctions régaliennes, les questions liées à l'objectif d'intégration d'ici 2063 semblent être reléguées au second plan.

L'Afrique doit renforcer la résilience institutionnelle africaine à travers des politiques d'intégration nationale qui auront comme effet de garantir une prospérité rationnellement répartie et cela peut servir de levier d'une intégration économique et de l'atteinte des objectifs communs. Au regard de la tendance actuelle à la désintégration et à la formation d'autres blocs à l'instar de l'Alliance des États du Sahel, l'Afrique risque de renforcer le caractère hétérogène de son économie. À ce titre, l'Agenda 2063 semble être irréaliste.

Mots – clés :

Abstract

This article, which focuses on the "assessment of regional integration in the African Regional Economic Communities: is the 2023 agenda utopian in light of the observed divergences such as the creation of the Alliance of Sahel States," explores the reasons that threaten the achievement of the African goal outlined in the 2063 agenda. The exit of ECOWAS from Mali, Niger, and Burkina Faso has weakened the prospects for consolidating integration within this community, considered the most advanced in all of Africa. This highlights the institutional weaknesses at the level of the REC.

It should be noted that the 2036 agenda aims for the complete integration of African countries, but the mid-term assessment raises concerns about achieving this objective. It is worth noting the disintegration or congestion of certain regions, including West Africa, where ECOWAS has lost three members, which now form the AES. The departure of Mali, Niger, and Burkina Faso from this regional organization marks a turning point in the questioning of the theory of regional and sub-regional integration in Africa. Today's realities require organizational and structural reforms and transformations to enable the successful economic integration of African countries. In a context where many African states are still unable to fulfill their sovereign functions, questions related to the integration objective by 2063 seem to be relegated to the background.

Africa must strengthen African institutional resilience through national integration policies, which will ensure a rationally distributed prosperity and can serve as a lever for economic integration and achieving common goals. In light

[1] Professeur des Universités de Kinshasa, Kikwit, UFA et autres. Spécialiste des questions d'économie publique et du développement ainsi que de finances de proximité. Il enseigne également les cours d'organisations Régionales et Sous-régionales africaines, Théorie de l'économie publique et Marchés publics, entrepreneuriat, politiques industrielles et de la concurrence

[2]

of the current trend towards disintegration and the formation of other blocs like the Alliance of Sahel States, Africa risks reinforcing the heterogeneous nature of its economy. In this regard, the 2063 agenda seems unrealistic.

INTRODUCTION

Les pays africains se sont résolus à promouvoir l'intégration régionale depuis les années qui suivirent les indépendances politiques. Les défis à relever sont de triples dimensions, à savoir : internes, régionaux, mondiaux.

Ils vont de l'organisation institutionnelle et du fonctionnement des États à l'accès difficile aux services publics jusqu'à la menace voire au risque des guerres et autres conflits armés. Toutes ces contraintes pèsent sur la stabilité du continent ainsi que ses capacités de promouvoir l'intégration, et complexifient la gouvernance économique. Ces défis se heurtent également à une conjoncture de l'économie mondiale dont les Africains peinent à maitriser les rouages, des rapports de forces défavorables au continent.

Le poids économique de l'Afrique dans l'économie mondiale représente encore des faibles statistiques : un tableau sombre avec seulement 1,5 % du PIB mondial, 2 % du commerce mondial et de 2 à 3 % des investissements directs étrangers (IRES, 2013). Au-delà de cette faible participation dans le rendez-vous du donner et du recevoir, le commerce interafricain reste encore faible, malgré la multiplicité des communautés économiques régionales (CER)[3]. L'Afrique a ses propres défis dont les solutions vont au-delà des limites de chaque État. Il s'agit notamment de la sécurité, de la mobilité des personnes et des biens, des infrastructures, de l'accès à la santé et à l'alimentation, de la transformation économique, du changement climatique avec ses conséquences, etc.[4].

Au regard des contraintes structurelles susévoquées, l'Agenda africain de 2063, lequel retient l'intégration complète, une « Afrique politiquement unie », mérite d'être analysé, réévalué, étudié les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces qui minent l'atteinte de cet objectif ultime, surtout dans un contexte de défection au sein des CER, dont le cas qui retient le plus d'attention dans cet article est celui de l'Alliance des États du Sahel dont les pays membres ont quitté la CEDEAO.

Depuis la mise en place des CER, avec comme principale finalité la création de la communauté africaine homogène, il ressort qu'en pratique les Africains ne disposent pas des moyens organisationnels et d'une indépendance réelle susceptibles de définir un véritable modèle d'intégration qui tient compte des réalités continentales en résolvant les problèmes de gouvernance des institutions et ainsi en assurant une répartition efficace des ressources. À cela s'ajoute une remise en cause de la principale théorie à la base de la mise en place des institutions régionales et sous-régionales d'intégration, à savoir la « théorie des grands ensembles ».

Cette remise en cause se traduit notamment par certains faits, dont principalement l'inquiétude grandissante de la jeunesse africaine sur la nécessité desdites organisations. En Afrique de l'Ouest, le débat sur l'abandon du franc CFA pour le remplacer par l'ECO, les changements brutaux de régimes politiques dans plusieurs pays de la région, dont le Mali, le Niger et le Burkina Faso, qui sont à la base de la création en date du 16 septembre 2023 d'une nouvelle communauté régionale dénommée « Alliance des États du Sahel » (AES).

La création de cette organisation vient susciter plusieurs interrogations visant à analyser la faisabilité de l'atteinte de l'agenda 2063. Surtout que l'AES a été créée après la sortie des pays concernés de la CEDEAO, qui a imposé des lourdes sanctions à l'encontre des « dissidents ». Ces mesures de sanctions comprenaient notamment la rupture de la coopération, la fermeture des frontières terrestres et aériennes, le gel des avoirs financiers des États concernés, ainsi que la suspension de leur participation aux institutions régionales. Ceci a été perçu comme une lourde faiblesse des institutions régionales à résoudre les problèmes internes.

L'autre série de causes profondes ayant conduit aux changements forcés des animateurs dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, dont ceux de l'AES, est notamment l'insuffisance des interventions de la Communauté (CEDEAO) pour répondre à la complexité de la crise sécuritaire combinée à la pauvreté.

Malgré l'appui des puissances étrangères à l'Afrique, l'inefficacité des actions face à cette menace de nature asymétrique, l'accroissement induit du niveau de vulnérabilité des populations suite au déplacement des populations, la pression sur les économies locales et nationales, etc., cristallisent des tensions internes au sein des États membres de la CEDEAO. Notons que la menace terroriste se pose alors de manière évidente

[3] MBALA C. et ISSIAKA M., « L'Afrique est-elle partie ?, bilan et perspectives de l'intégration africaine », in *Interventions économiques*, hors-série, 2017, p. 2.

[4] Union africaine, « Moteurs et contraintes à l'intégration en Afrique : le rôle des organisations régionales », colloque universitaire d'Addis-Abeba, 2020

comme défi sécuritaire à l'ensemble de la région ouest-africaine en raison de la proximité territoriale, culturelle et religieuse, et de la similarité des fragilités des structures économiques[5].

Aussi, cette situation est révélatrice d'une hétérogénéité des pensées et de la fragilité des organisations africaines. Les CER africaines sont des institutions politiques plutôt que d'être des institutions avec des visées purement économiques. Au lieu et place de définir des mesures pragmatiques pour résoudre les questions endogènes, les discours politiques et des rencontres de haut niveau ne servent que de cadres des discussions stériles.

L'on se pose donc la question de savoir si l'Afrique a les moyens d'atteindre l'objectif de l'intégration totale suivant l'agenda 2063 au regard de faits nouveaux dont la mise en place de l'AES. En outre, que faire pour éliminer ou réduire les contraintes structurelles et conjoncturelles pour faciliter les pays africains à atteindre le niveau d'intégration économique souhaité d'ici 2063 ?

Une analyse à la fois introspective et une évaluation des perspectives s'avèrent indispensables pour faire sortir l'Afrique de la léthargie et du manque de volonté commune de résoudre les problèmes continentaux liés au développement économique et pour ainsi faciliter les échanges commerciaux intra-africains.

Les Communautés Economiques Régionales Africaines (CERA) devraient se regrouper suivant les caractéristiques géographiques, sociales, sectorielles, spatiales et politiques aux fins de favoriser les conditions du développement autocentré et endogène à travers une intégration harmonieuse et non à géométrie variable. La multi-appartenance des pays africains dans les CER s'avère comme une stratégie moins efficace pour atteindre les performances économiques nécessaires au développement.

Il est donc indispensable de noter que la mise en place des politiques univoques de résolution des obstacles évoqués, l'intégration économique par le bas dans chaque pays, constituent les facteurs préalables pour la réussite de l'intégration économique et l'atteinte de l'agenda 2063.

Le canevas de cet article s'articule autour des points suivants : la problématique : l'intégration africaine à l'épreuve de l'agenda 2063 et lecture des contraintes, la place de l'AES dans l'échiquier des CERA, l'historique sur les causes de sa création, les perspectives sur son intégration et la conclusion.

I. PLACE DE L'AES DANS L'ECHIQUIER DES CERA

Les pays qui forment actuellement l'Alliance des Etats du Sahel (AES) faisaient partie de la Communauté Economique et du Développement de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) considérée comme la CER la plus intégrée en Afrique du fait qu'elle a une monnaie unique et une banque régionale opérationnelle ; mais également ces pays étaient membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africain (UEMOA).

Du point de vue économique, l'AES représente une part significative de la production économique dans cette région, estimée à plus au moins 7 % pour la CEDEAO et plus au moins 28 % de l'UEMOA[6].

Les pays qui forment actuellement l'Alliance des États du Sahel (AES) faisaient partie de la Communauté Economique et du Développement de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) considérée comme la CER la plus intégrée en Afrique du fait qu'elle a une monnaie unique et une banque régionale opérationnelle ; mais également ces pays étaient membres de ll'Union Economique et Monétaire Ouest-Africain (UEMOA).

Du point de vue économique, l'AES représente une part significative de la production économique dans cette région, estimée à plus ou moins 7 % pour la CEDEAO et plus ou moins 28 % de l'UEMOA[7].

Tableau I. Principaux indicateurs socio-économiques des pays de l'AES

N°	INDICATEURS	BURKINA FASO	MALI	NIGER
1	Superficie (Km2)	274 200,00	1 240 192,00	1 267 000,00
2	Population (estimation 2022)	21 751 000,00	20 250 833,00	26 803 275,00
3	Densité de population (hab/Km2)	79,40	16,30	21,20

[5] SAMPALA B., Le retrait des pays de l'AES de la CEDEAO à la construction sécuritaire), dans Note d'analyse, série 02/PSCC, avril 2024, p. 2.

[6] Prao Yao Séraphin, (Sortie des pays de l'AES de la CDEAO : conséquences économiques et solutions) Africa24tv.com (consulté en juin 2025)

[7] Prao Yao Séraphin, (Sortie des pays de l'AES de la CEDEAO : conséquences économiques et solutions) Africa24tv.com (consulté en juin 2025)

4	PIB (estimation 2021, en milliards de dollars US)	15,75	19,98	10,27
5	PIB par habitant (estimation 2021, en dollars US)	729,00	986,00	372,00
6	Croissance du PIB (estimation 2021) en %	5,40	5,10	5,80
7	Principaux Secteurs économiques	Agriculture, mines, services	Agriculture, mines, services	Agriculture, élevage, industries minières
8	Ressources naturelles	Or, manganèse, zinc, nickel	or, phosphates, uranium, bauxite	Uranium, charbon, pétrole, minerais métalliques
9	Taux d'alphabétisation (%)	36,50	35,60	19,10
10	Espérance de vie à la naissance (années)	61,90	60,50	62,70

Source : statistiques tirées du Policy brief n°11/24-Mars 2024

Au regard des statistiques présentées ci-haut (tableau 1), les trois pays de l'AES ont presque les mêmes caractéristiques géographiques (même région et se partagent plusieurs centaines de kilomètres de frontières), économiques (ils disposent des mêmes ressources naturelles et mêmes structures économiques) et culturelles (mêmes habitudes des peuples, ils disposent de populations composées d'ethnies dont bon nombre couvrent les trois pays, créant ainsi une continuité démographique et culturelle qui vient renforcer la continuité territoriale et géographique[8].

Les trois pays sont soumis à un climat semi-aride et à des défis environnementaux communs tels que la désertification et la rareté des ressources en eau. Les statistiques ci-haut démontrent une similitude entre le Mali, le Niger et le Burkina Faso.

La continuité démographique, territoriale et culturelle est renforcée par des héritages historiques similaires, marqués par la colonisation européenne et les défis postindépendance liés à la gouvernance, à l'éducation et au développement économique. Ces pays ont une histoire partagée en tant qu'anciennes colonies françaises, ce qui a influencé leurs institutions politiques, leurs systèmes juridiques et leur langue officielle.

Au regard de cette situation que partagent les pays membres de cette région, confrontés aux défis sécuritaires, économiques, au sentiment d'être sous la colonisation et dépendance occidentale, à la recrudescence des conflits intercommunautaires et autres maux, etc., ceci crée une perception partagée du danger et sert de soubassement fort à l'accélération de la création d'une structure d'intégration comme réponse aux frustrations liées au sous-développement. Au-delà de ces maux, on relève la répartition inégale des faibles richesses détenues en grande partie par la minorité de l'élite politique.

La volonté politique manifeste des autorités militaires de ces trois pays, qui visent à présent la création de la Confédération en lieu et place de l'alliance actuelle, est un atout indispensable pour la mise en place des actions d'intégration.

II. HISTORIQUE SUR LES CAUSES DE LA CRÉATION DE L'AES

La création de l'AES est une suite d'accumulations des contraintes et problèmes non résolus allant de l'organisation institutionnelle, du fonctionnement et des réponses non satisfaisantes apportées aux questions de la pauvreté.

Parmi les obstacles que l'Afrique doit surmonter pour atteindre ses objectifs dans ce domaine. Parmi les multiples obstacles, ISSAKA retient quatre principaux facteurs[9] : (i) les appartenances multiples de plusieurs États africains à des différentes communautés économiques régionales et aux différents « partenaires bilatéraux spéciaux » en dehors de l'Afrique et l'impact de cette situation sur la véritable intégration sur le continent ; (ii) les questions de paix et de sécurité ; (iii) la gouvernance ; et (iv) les questions de financement. Il faudrait également ajouter les résistances face aux obligations de céder une partie de la souveraineté au profit de l'intégration (ce que BONGOY a appelé « le micronationalisme », la lenteur dans la ratification des

[8] Abdelhak B., (De l'alliance des États du Sahel à la Confédération des États du Sahel : le chemin est carrossable mais semé d'embûches), dans Policy brief n° 11/24-Mars 2024, P.

[9] Issaka S., Regard critique sur l'intégration régionale en Afrique, dans Institut africain des droits de l'homme et de la démocratie, Abidjan, 2022.

instruments juridiques, le chevauchement des pays dans les CER (appartenance concomitante dans plusieurs organisations), la fragilité des États et la gouvernance déficitaire[10].

À l'instar des différentes régions africaines, le Sahel est confronté à plusieurs problèmes allant de la gouvernance aux multiples crises dues à l'insécurité suite à la recrudescence des mouvements terroristes, fragilisant ainsi les structures économiques de la région tout en plongeant davantage des populations dans l'ornière de la pauvreté.

La crise de gouvernance étant profonde, ceci a conduit au renversement des pouvoirs existants au Mali en 2021, au Burkina Faso en 2022 et au Niger en 2023 par des coups d'État militaires. En guise de représailles, la CEDEAO imposa des mesures des sanctions économiques et diplomatiques, notamment après le coup d'État au Niger, où elle a menacé d'une intervention militaire pour rétablir l'ordre constitutionnel. Il y a lieu de noter que ces mesures ont été perçues par les régimes militaires comme une ingérence inacceptable, exacerbant les tensions. Ces mesures ont symbolisé l'alignement de l'organisation sur des intérêts étrangers, notamment français[11].

Quelques mécanismes mis en place pour résoudre le problème de sécurité, dont notamment le G5-Sahel, ont montré leurs limites, surtout que ce programme a été essentiellement financé par l'extérieur et n'a pas touché aux questions de fonds[12].

La création de cette nouvelle organisation se fonde à la fois sur le fait que les trois pays qui la composent partagent des problèmes similaires, mais également et surtout sur l'accumulation des frustrations profondes qui érodent la confiance en la CEDEAO, considérée comme un instrument de la France pour manipuler et garder le contrôle des anciennes colonies.

Ils déplorent donc l'inefficacité des mécanismes régionaux mis en place par l'Europe pour résoudre les questions de sécurité devenues latentes. On peut citer le mécanisme du G5 Sahel (regroupant à l'origine la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, le Niger et le Tchad) qui avait été conçu comme une réponse appropriée et adaptée. Son opérationnalisation s'est heurtée à de nombreux obstacles, notamment le financement ainsi que la logistique militaire. L'implication militaire occidentale à travers la France (opération Barkhane) n'a pas permis de résoudre le problème. D'ailleurs, certains concluaient dans le sens de penser que l'Occident serait derrière ces groupes armés qui se financent avec une logistique très conséquente.

Au regard de cette situation, le Mali, le Burkina Faso et le Niger ont mis en place une nouvelle organisation appelée l'Alliance des États du Sahel (AES) le 16 septembre 2023. Cette organisation a comme objectifs : constituer un pacte de défense mutuelle, coordonner les efforts de sécurité et de développement entre les trois pays, confrontés à des défis communs tels que le terrorisme et l'instabilité politique. Mais également, union économique et monétaire, mise en place d'un passeport biométrique, etc.

Cette organisation s'inscrit dans cette dynamique de souverainisme, s'opposant aux organisations jugées trop dépendantes de l'Occident comme la CEDEAO mais incapables de résoudre les problèmes concrets. L'AES se donne comme finalité de développer une intégration régionale plus endogène, favorisant le « commerce infrarégional, la gestion commune des ressources naturelles et la mise en place de projets d'infrastructures adaptés aux besoins du Sahel ».

Toutefois, l'on constate la pertinence des idées, la détermination autour des ambitions définies par les animateurs de cette organisation qui se veut une réponse appropriée à celles existantes, mais la grande question demeure si l'AES a les moyens nécessaires d'atteindre ces objectifs.

La sortie de la CEDEAO de ces trois pays au cœur du Sahel a plusieurs conséquences socio-économiques, dont principalement (i) la reprise des taxes et autres barrières commerciales entre les AES et les autres pays membres de la région. Ce qui porte atteinte aux échanges commerciaux : (i) l'augmentation des coûts sur les produits et services ; (ii) la mise en place du projet de réforme monétaire. La transition des pays membres vers un nouveau système monétaire ; (iii) la définition d'une nouvelle politique de diversification des partenaires internationaux. L'Afrique de l'Ouest, qui était principalement sous le joug de la France, commence à s'émanciper vers d'autres puissances économiques comme la Russie, la Chine et l'Inde et (iv) la sortie de la CEDEAO de ces trois pays et la création de l'AES ont tendance à renforcer la remise en cause de l'existence des CER classiques. Cette dynamique ralentit les avancées vers une intégration politique et économique plus poussée en Afrique et exacerbe les divisions entre pays.

---

[10] Ntumba L., « L'intégration africaine face à la mondialisation : état des lieux, défis et perspectives », Forum Panafricain de Rabat-Maroc, 2013, P. 3

[11] https://panafricaniste.com/

[12] https://rightforeducation.org/fr/2024/12/31

À ce jour, l'Alliance s'est transformée en Confédération des États du Sahel avec des visées plus inclusives, dont le projet de création d'une banque régionale d'investissement dans le but de stimuler et d'accroitre le niveau de financement des unités de production dans les États membres.

III. ALLIANCE DES ETATS DU SAHEL FACE AUX PERSPECTIVES DE L'INTEGRATION AFRICAINE

Les deux blocs à savoir la CEDEAO et l'AES s'inscrivent dans une logique d'affrontements sur plusieurs terrains à la fois économique et stratégique. Cette confrontation n'est pas de nature à unir les efforts d'intégration de la région toute entière.

La sortie du Mali, du Niger et du Burkina Faso de la CEDEAO pour créer l'Alliance des États du Sahel (AES) a comme conséquence non seulement des répercussions économiques, sociales et diplomatiques, mais également et surtout un retournement stratégique visant à protester contre l'ordre socio-économique dont la paternité revient à la puissance coloniale de la région à savoir la France.

Du point de vue économique, la rupture porte atteinte aux échanges commerciaux traditionnels avec les autres pays membres de la CEDEAO suite aux sanctions perturbant ainsi les flux de marchandises, l'accroissement des coûts, etc. Ces perturbations ont comme finalité d'affecter le commerce frontalier.

Au regard des rapports géostratégiques, ces nouveaux régimes politiques prennent l'optique d'une diversification des partenariats vers d'autres puissances économiques comme la Russie, la Chine qui ont progressivement renforcés leurs implications du point de vue sécuritaire et économique. Ce repositionnement ne se limite pas à une simple substitution d'influence. Il traduit une approche pragmatique visant à multiplier les options stratégiques.

La mise en place de l'AES ne représente une remise en cause générale du modèle ancien, mais également vient perturber les agendas d'intégration au sein de la CEDEAO considérée comme la CER la plus avancée vers l'intégration. Au regard du discours anti paternaliste développé au sein des pays révolutionnaires, ce mouvement de sortie peut donc s'étendre à d'autres pays et d'autres régions de l'Afrique au regard de l'incapacité des organisations existantes de répondre aux questions fondamentales de développement.

Le modèle actuel de l'intégration africaine pousse à interroger le fondement quoi que le continent a voulu s'inspirer de l'Europe. Il se note une sorte de désagrégation du continent en région et sous-région qui se confronte à une approche différente de cette l'UE qui est partie du haut vers le bas, en essayant d'intégrer les Etats individuellement selon un processus d'élargissement tandis que l'intégration africaine est partie du bas vers le haut, s'appuyant sur les CERs pour aller vers une intégration totale[13].

Les deux blocs, à savoir la CEDEAO et l'AES, s'inscrivent dans une logique d'affrontements sur plusieurs terrains à la fois économiques et stratégiques. Cette confrontation n'est pas de nature à unir les efforts d'intégration de la région tout entière.

La sortie du Mali, du Niger et du Burkina Faso de la CEDEAO pour créer l'Alliance des États du Sahel (AES) a comme conséquence non seulement des répercussions économiques, sociales et diplomatiques, mais également et surtout un retournement stratégique visant à protester contre l'ordre socio-économique dont la paternité revient à la puissance coloniale de la région, à savoir la France.

Du point de vue économique, la rupture porte atteinte aux échanges commerciaux traditionnels avec les autres pays membres de la CEDEAO suite aux sanctions perturbant ainsi les flux de marchandises, l'accroissement des coûts, etc. Ces perturbations ont comme finalité d'affecter le commerce frontalier.

Au regard des rapports géostratégiques, ces nouveaux régimes politiques prennent l'optique d'une diversification des partenariats vers d'autres puissances économiques comme la Russie, la Chine qui ont progressivement renforcé leurs implications du point de vue sécuritaire et économique. Ce repositionnement ne se limite pas à une substitution d'influence. Il traduit une approche pragmatique visant à multiplier les options stratégiques.

La mise en place de l'AES ne représente pas une remise en cause générale du modèle ancien. Cependant, il vient également perturber les agendas d'intégration au sein de la CEDEAO, considérée comme la CER la plus avancée vers l'intégration. Au regard du discours antipaternaliste développé au sein des pays révolutionnaires, ce mouvement de sortie peut donc s'étendre à d'autres pays et d'autres régions de l'Afrique au regard de l'incapacité des organisations existantes de répondre aux questions fondamentales de développement.

Le modèle actuel de l'intégration africaine pousse à interroger le fondement, quoique le continent ait voulu s'inspirer de l'Europe. Il se note une sorte de désagrégation du continent en régions et sous-régions qui

[13] MISI MUNGALA J., « L'intégration africaine face au régionalisme : état des lieux, défis et perspectives », dans STUDIA UBB. EUPAEA, LXVII, 1, 2022, PP. 215-239

se confronte à une approche différente de cette UE qui est partie du haut vers le bas, en essayant d'intégrer les États individuellement selon un processus d'élargissement tandis que l'intégration africaine est partie du bas vers le haut, s'appuyant sur les CERs pour aller vers une intégration totale[14].

Tableau II. Quelques indicateurs sur le commerce des CER africaines (2024)

N°	CER	COMMERCE ENTRE PAYS DU CER		COMMERCE INTRA AFRICAIN		COMMERCE AVEC LE RESTE DU MONDE	
		EXPORT EN %	IMPORT EN %	EXPORT EN %	IMPORT EN %	EXPORT EN %	IMPORT EN %
1	AES	5,00	3,00	3,00	6,00	24,00	61,00
2	CEDEAO	25,00	19,00	23,00	22,00	26,00	31,00
3	CEEAC	13,00	12,00	38,00	18,00	23,00	24,00
4	COMESA	13,00	15,00	19,00	17,00	19,00	19,00
5	CPGL	17,00	17,00	51,00	26,00	9,00	3,00
6	EAC	14,00	23,00	16,00	20,00	15,00	12,00
	MOYENNE PAR CER	**14,50**	**14,83**	**25,00**	**18,17**	**19,33**	**25,00**

Source : Rapports sur l'état de l'intégration en Afrique 2024 et autres condensés statistiques

Au regard des statistiques présentées dans le tableau 02 ci-haut, il ressort que le niveau du commerce entre les pays des CER et entre les différentes CER reste faible sur le continent africain.

Malgré la volonté politique explicitement affichée par les dirigeants politiques membres de l'AES, le niveau d'échanges commerciaux reste encore très faible et ce bloc ne devrait pas se lancer dans une optique de confrontation avec d'autres organisations comme la CEDEAO.

La CEDEAO est la seule CER africaine qui a réalisé autant d'avancées dans le processus de l'intégration régionale. Cette communauté a déjà mis en place et opérationnalisé la zone de libre-échange. Quant aux étapes suivantes, dont notamment l'union tarifaire, l'union douanière et le marché commun, les mécanismes de mise en place sont en cours. L'UE reste le partenaire commercial de premier plan de cette région avec plus ou moins 35 milliards d'USD en 2023, contre plus ou moins 28 milliards D'USD pour la région Asie[15].

En faisant un diagnostic profond de l'état économique de pays africains, il y a lieu de comprendre et relever quelques principales contraintes auxquelles ces pays font face. Celles-ci ne favorisent pas le développement des échanges commerciaux dans le cadre de l'intégration africaine.

L'inadaptation structurelle des systèmes productifs : les politiques d'intégration régionale en Afrique restent fragiles et sans impact significatif parce que les systèmes productifs n'ont pas fondamentalement changé depuis l'époque d'avant la colonisation[16].

Au-delà de cette contrainte majeure, la tendance visant à sortir des regroupements existants pour en créer d'autres a comme l'impression de balkaniser le continent et de consolider ainsi le caractère désintégré des économies africaines alors que nous sommes à l'ère des grands ensembles.

La léthargie observée dans la mise en place des politiques courageuses d'intégration par les dirigeants africains issus des processus d'élections a-t-elle incité les militaires à prendre des optiques radicales non seulement d'accéder au pouvoir, mais d'utiliser les méthodes plus strictes pour mettre l'ordre institutionnel et mutualiser les forces pour une intégration homogène ? AZIZ évoquait cette éventualité quand il parlait de l'opportunité aux pays africains d'user d'un mode « d'intégration politico-militaire » qui pourrait dès lors s'avérer être une piste intéressante en vue d'un plus grand effort de coopération économique pour s'adapter à la mondialisation et contrer certains de ses effets dans le cadre d'une plus grande autonomie collective

[14] MISI MUNGALA J., « L'intégration africaine face au régionalisme : état des lieux, défis et perspectives », dans STUDIA UBB. EUPAEA, LXVII, 1, 2022, PP. 215-239

[15] Union africaine, *Rapport sur l'intégration africaine 2023*, juillet, p. 81.

[16] Bekolo-Ebe B., « L'intégration régionale en Afrique : caractéristiques, contraintes et perspectives », dans Monde en développement, tome 29-116/116-81, 2001, p. 86.

régionale[17]. Toutefois, il est évident de noter que la réussite du processus de l'intégration dépend en grande partie de la qualité des institutions. La volonté politique ainsi que la résolution des contraintes économiques structurelles, évitant la création ou l'adhésion à des institutions circonstancielles, y jouent également un rôle majeur.

La lecture analytique et objective laisse croire que l'atteinte des objectifs d'intégration régionale passe avant tout par la résolution des questions structurelles au niveau interne de chaque État, en commençant par l'intégration locale, nationale, puis régionale[18]. Cette stratégie vise à éviter que les pays africains puissent naviguer à contre-courant des objectifs préalablement assignés. L'unité des pays au travers des défis communs permet à coup sûr de répondre avec efficacité aux défis de chaque région.

CONCLUSION

Au regard des résultats observés sur le terrain, après une analyse minutieuse et objective, il ressort que les résolutions et politiques définies lors des rencontres régionales au sein des CER africaines ne sont que des chapelles d'intention idéalisées, auxquelles les pays n'ont ni volonté ni moyens d'atteindre.

L'Afrique copie seulement des modèles non adaptés aux réalités et aux particularités africaines. Les disparités idéologiques mettent en lumière la fragilité des engagements pris par les États. Il y a donc nécessité du réajustement du modèle d'intégration où l'on doit tenir compte des particularités sociétales de chaque région.

L'Agenda 2036 vise l'intégration complète des pays africains, mais l'évaluation à mi-chemin soulève des inquiétudes quant à l'atteinte de cet objectif. Il y a lieu de noter la désintégration ou décongestion de certaines régions, dont l'Afrique de l'Ouest où la CEDEAO a perdu trois membres qui forment désormais l'AES. La sortie du Mali, du Niger et du Burkina Faso de cette organisation régionale marque un tournant dans la remise en cause de la théorie sur l'intégration régionale en Afrique comme prônée depuis des années.

Cette sortie est une preuve qui met en évidence les fragilités au niveau des organisations régionales africaines et retarde ainsi l'objectif de l'agenda 2063.

Les réalités d'aujourd'hui nécessitent des réformes et mutations organisationnelles et structurelles pour permettre la réussite de l'intégration économique des pays africains. Dans un contexte où un grand nombre d'États africains ne parviennent pas à ce jour à remplir leurs fonctions régaliennes, les questions liées à l'objectif d'intégration d'ici 2063 semblent être reléguées au second plan. Les inégalités dans la répartition des richesses au niveau des États, le rôle peu orthodoxe joué par les politiques internationales au détriment des pays africains soulèvent légitimement le questionnement sur la remise en cause du modèle ancien d'intégration.

Renforcer la résilience institutionnelle africaine à travers des politiques d'intégration nationale aura comme effet de garantir une prospérité rationnellement répartie et cela peut servir de levier d'une intégration économique et de l'atteinte des objectifs communs. Au regard de la tendance actuelle à la désintégration et à la formation d'autres blocs à l'instar de l'Alliance des États du Sahel, l'Afrique risque de renforcer le caractère hétérogène de son économie. À ce titre, l'Agenda 2063 semble être irréaliste.

Les Africains devraient se remettre à réfléchir sur les questions structurelles afin de définir un modèle plus adapté aux réalités africaines, et ainsi établir un nouvel agenda qui s'étendrait au moins jusqu'en 2070, tout en considérant des réponses endogènes à apporter à la question épineuse de l'intégration régionale. Les pays africains doivent se regrouper autour des intérêts et défis communs pour ainsi compenser les faiblesses des uns et des autres en apportant des réponses communes par une synergie en termes de coopération économique et sécuritaire.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abdelhak B., (De l'alliance des Etats du Sahel à la Confédération des Etats du Sahel : le chemin est carossable mais sèmé d'embuches), dans Policy brief n°11/24-Mars 2024 ;
- Azis S., « *Quelques obstacles à l'intégration africaine* », Revue du GRILA, Tunis, 2000 ;
- Bekolo-ebe B., « L'intégration régionale en Afrique : caractéristiques, contraintes et perspectives », dans Monde en développement, Tome 29-116/116-81, 2001 ;
- Issaka S., Regard critique sur l'intégration régionale en Afrique, dans Institut Africains de droits de l'homme et de la démocratie, Abidjan, 2022 ;

[17] Azis S., « *Quelques obstacles à l'intégration africaine* », Revue du GRILA, Tunis, 2000

[18] Matabisi L., « Cours d'organisations régionales et sous-régionales africaines », UNIKIN-FASEG, 2025

- Matabisi L, « *Cours d'Organisations Régionales et sous-régionales africaines* », UNIKIN-FASEG, 2025 ;
- Mbala C. et Issiaka M., (*L'Afrique est-elle partie ?, bilan et perspectives de l'intégration africaine)*, Dans Interventions Economiques, hors-série, 2017 ;
- Misi J., « L'intégration africaine face au régionalisme : état des lieux, défis et perspectives », dans STUDIA UBB. EUPAEA, LXVII, 1, 2022 ;
- Ntumba L., « L'intégration africaine face à la mondialisation : état des lieux, défis et perspectives », Forum Panafricain de Rabat-Maroc, 2013 ;
- Prao Yao Séraphin, (Sortie des pays de l'AES de la CDEAO : conséquences économiques et solutions) Africa24tv.com (consulté en juin 2025) ;
- Sampala B., (le retrait des pays de l'AES de la CEDEAO à la construction sécuritaire), dans Note d'analyse, série 02/PSCC, Avril 2024 ;
- Union Africaine, « Moteurs et contraintes à l'intégration en Afrique : le rôle des organisations régionales », Colloque universitaire d'Addis Abeba, 2020 ;
- Union Africaine, *Rapport sur l'intégration africaine 2023*, Juillet ;
- www.https://panafricaniste.com/
- www.https://rightforeducation.org/fr/2024/12/31